

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 1er octobre 2026

Château-d'Oex, le 22 septembre 2026

[secretaire.conseil@chateaudox-admin.ch](mailto:secretaire.conseil@chateaudox-admin.ch)

Administration communale  
Bureau du Conseil communal  
Grand Rue 67  
1660 Château-d'Oex

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (CoGeFi)

Concernant le financement du préavis n°24/2026 « Demande de crédit pour une participation financière à des travaux de construction et de rénovation au Pôle Santé du Pays-d'Enhaut »

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### 1. Introduction et mandat de la CoGeFi

Conformément à l'art. 37 du règlement du Conseil communal, la Commission Gestion Finances a examiné l'aspect financier du préavis n° 24/2026.

#### Composition de la commission

La commission est composée des membres suivants :

M. Arnaud Morier (président), M. Jean-Michel Chapalay (rapporteur), Mme Natacha Henchoz, MM. David Clément, Sylvain Clot, Christophe Pilet et Yves Schweizer

#### Séances

La commission s'est réunie le lundi 21 septembre 2026

### 2. Objet du rapport

Dans son préavis, la Municipalité prie le Conseil communal de Château-d'Oex de bien vouloir :

- **Financer** le montant de CHF 1'335'000.00 par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours ;
- **D'annuler** les décisions prises par le Conseil communal dans le cadre des préavis n°13/2022 et n°04/2025 et, par conséquent, les crédits correspondants encore ouverts, ceux-ci étant remplacés par le crédit accordé par le présent préavis.

### 3. Travaux et méthode de la CoGeFi

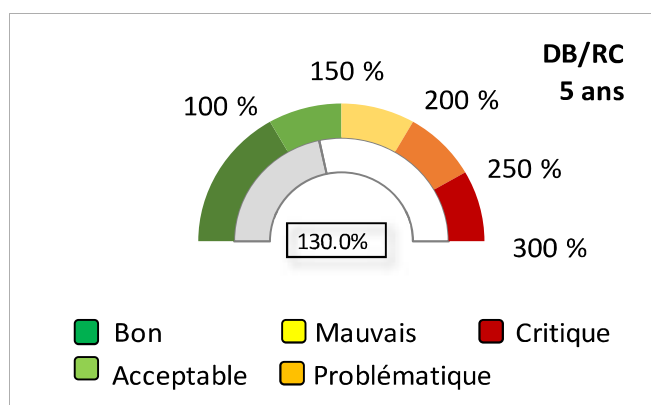
Pour mener à bien son mandat, la commission a pris connaissance du tableau de contrôle de la capacité d'emprunt, du plafond d'emprunt de la législature en cours (à défaut celui de la législature précédente fait foi) et du fichier de calcul des indicateurs MCH2 2025.

#### 4. Analyse et remarques de la commission

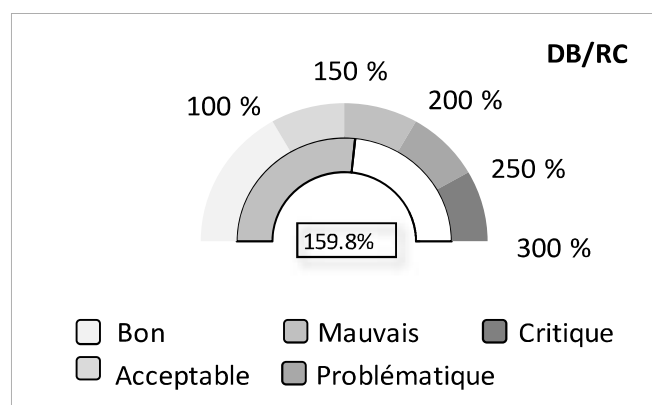
##### Calcul de l'écart au plafond d'endettement et de la quotité de dette brute

|                                                                       |                   |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Besoins de financement pour les préavis votés et engagés:             | 10 861 219        |
| + Dépenses nettes d'investissement pour les préavis soumis au Conseil | 1 335 000         |
| <b>Total des besoins de financement pour les investissements</b>      | <b>12 196 219</b> |
| ./. Marge d'autofinancement (MA) moyenne mobile sur 5 ans             | 4 341 000         |
| + Dette brute (DB) au 31.12 (Postes 200, 201 et 206)                  | 32 056 027        |
| <b>Dette brute prévisionnelle</b>                                     | <b>39 911 245</b> |
| Plafond d'endettement valable pour la législature en cours            | 54 000 000        |
| <b>Ecart au plafond d'endettement</b>                                 | <b>14 088 755</b> |
| Capacité économique d'endettement (MA*30)                             | 130 200 000       |
| <b>Calcul de l'indicateur de la quotité de dette brute</b>            |                   |
| Revenus courants (RC) moyenne mobile sur 5 ans                        | 24 974 000        |
| Dette brute par rapport aux revenus courants (DB/RC)                  | 159.8%            |
| Dette brute par rapport aux revenus courants (DB/RC) sur 5 ans        | 130.0%            |

Graphique 1 : Quotité de la dette brute sur 5 ans



Graphique 2 : quotité de la dette brute



#### 5. Conclusions de la commission

Au vu de ce qui précède, la CoGeFi constate qu'avec un écart de CHF 14,09 millions le financement du montant de CHF 1'335'000.00 par l'emprunt respecte le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, il en va de même pour la capacité économique d'endettement.

L'indicateur de la dette brute par rapport aux revenus est qualifié de mauvais selon les directives cantonales (Graphique 2 en gris). Calculé sur une seule année ce résultat n'est cependant pas significatif. A titre de comparaison, le même indicateur calculé sur 5 ans est considéré comme acceptable.

La CoGeFi constate d'autre part que les préavis n°13/2022 et n°04/2025 n'ont pas été engagés, les montants sont déduits du montant total du tableau de contrôle de la capacité d'emprunt.

Par ailleurs, le plafond de cautionnement de CHF 18,0 mios est engagé à hauteur de CHF 6,825 mios (Projet Expérience ballon CHF 425'000 et Confrérie des Eaux CHF 6'400'000)

## **6. Vote de la commission et proposition au Conseil**

La Commission de gestion finances a voté le présent rapport à l'unanimité.

En conséquence, la commission propose au Conseil communal de bien vouloir suivre les conclusions du préavis n°24/2026 concernant son financement, à savoir :

- **Financer** le montant de CHF 1'335'000.00 par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours ;
- **D'annuler** les décisions prises par le Conseil communal dans le cadre des préavis n°13/2022 et n°04/2025 et, par conséquent, les crédits correspondants encore ouverts, ceux-ci étant remplacés par le crédit accordé par le présent préavis.

### **Au nom de la Commission Gestion Finances**

Le rapporteur :

Jean-Michel Chapalay